



Pôle universitaire
régional de Guadeloupe

RELEVÉ DE DÉCISIONS
Comité social d'administration spécial du 26 avril 2024
à la salle du conseil de UFR SJE

NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Représentants FSU	
AUBATIN Paule	Présente
BAGGHI Jean-Marc	Présent
SEVENO Caroline	Présente
TASSIUS Denise	Présente
Représentants SPEG	
BOUDHAU Marlène	Représentée par Grégory Letin
COQUIN-BOUSSISSI Rachida	Présente
REMI Céline	Présente
Représentants UNSA Education	
CARENE Betty	Présente
LAMARRE Constant	Présent
MARTIAL Sabine	Présente
Direction du pôle Guadeloupe	
JEAN-ALEXIS Célia (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
D'ARBAUD Keïla (Responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'UA)	Présente en visioconférence
Personnel du pôle universitaire	
CORDOVAL Chloë (Responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe adjointe)	Présente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe ouvre la séance à 8h37.
La secrétaire adjointe de séance est Madame Seveno.

	Membres
Présents	9
Représentés	1
Absents	0
Total	10

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du relevé de décisions du CSAS du jeudi 22 février 2024

B- Affaires institutionnelles
Statuts

C- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe commence la séance en rendant hommage à monsieur Gerardin en effectuant une minute de silence en sa mémoire.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit le conseil par des propos liminaires au cours desquels une revue des évènements qui se sont tenus sur les campus du Pôle durant ces derniers mois est présentée.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe enregistre les questions diverses des membres du CSAS. Elles sont au nombre de six.

Monsieur Letin demande ce qu'il en est de la maintenance de la citerne de la BU puis de l'installation des citernes dans les autres bâtiments. Il demande également la prochaine date de réunion de la formation spécialisée santé, sécurité et condition de travail et des informations concernant la mise à disposition de locaux syndicaux.

Madame Martial pose une question concernant l'accès aux bâtiments du campus.

Madame Carene demande s'il est possible de faire un groupement d'achats pour les enseignements pratiques.

Madame Tassius demande ce qu'il en est des toilettes de l'amphithéâtre Méréault.

A. Approbation du relevé de décisions du CSAS du jeudi 22 février 2024

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le relevé de décisions du comité social d'administration spécial du jeudi 22 février 2024.

Madame Seveno demande s'il est possible de mettre le nombre de votants également sur la première ligne du tableau. Elle indique que sur la ligne correspondant au nombre de votants il s'agit de 9 et non 10 votants.

Monsieur Letin indique que le document devrait être un relevé d'avis et non un relevé de décisions.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que la modification sera apportée pour le nombre de votants. Elle dit également que la forme du document sera précisée dans le règlement intérieur du CSAS et précise que ce règlement intérieur est en cours d'élaboration conjointement avec le Pôle Martinique et la direction des affaires juridiques et institutionnelles.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le relevé de décisions du CSAS du jeudi 22 février 2024.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)		3		3
Contre				0
Pour	4		3	7
Avis favorable				

Le relevé de décisions est approuvé à la majorité par les membres du comité social d'administration spécial.

B. Affaires institutionnelles

Statuts

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les statuts de l'UFR STAPS et explique que le conseil de la composante a émis un avis favorable et une réserve sur trois articles. La première réserve concerne l'article 3 relatif aux personnalités extérieures. Les membres du conseil de l'UFR STAPS ne souhaitent pas en ajouter.

Elle explique que les personnalités extérieures comprennent les représentants des collectivités, des personnalités désignées par les conseils à titre personnel. Or, leur conseil ne dispose que de deux personnalités désignées. Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique se conformer à la loi et propose d'ajouter deux

personnalités extérieures qui seraient désignées. Elles représenteraient le conseil régional de la Guadeloupe qui est une collectivité en charge de l'enseignement supérieur et Cap Excellence, qui est un partenaire important pour cette composante au regard des infrastructures nécessaires aux formations. De plus suivant la loi, il faut un nombre pair d'où la proposition du chiffre quatre. Ainsi, on rajouterait deux autres personnalités extérieures aux deux déjà présentes.

Madame Aubatin demande une précision sur le nombre de personnalités extérieures à ajouter.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'il a été proposé trois personnalités extérieures mais qu'une réserve a été émise donc il est proposé deux personnalités ce qui fait un total de quatre personnalités extérieures.

Madame Seveno demande si c'est le conseil départemental qui serait enlevé des personnalités extérieures.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond par l'affirmative car c'est le conseil régional qui a la charge de la formation du supérieur et que le conseil départemental intervient dans les aides pour les étudiants sur l'aspect social.

Monsieur Letin dit qu'il est nécessaire d'impliquer ces collectivités de manière à ce qu'elles puissent comprendre les enjeux de cette UFR notamment en termes d'infrastructures. Il pense que cela est une très bonne décision et que des personnalités supplémentaires seraient bénéfiques.

Madame Seveno précise que cela répond aux inquiétudes du personnel de l'UFR STAPS qui ne souhaite pas qu'il y ait plus de personnalités extérieures que d'enseignants-chercheurs et qu'il faut se conformer à la loi.

Madame Martial demande si ces personnalités extérieures seront présentes pour participer au conseil de l'UFR.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que ces dernières peuvent être présentes ou désigner des représentants. Elle indique que les relevés de décisions permettent d'avoir les informations.

Madame Carene dit que depuis cette mandature, à l'UFR SEN, elle n'a jamais vu les représentants des collectivités.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe évoque la possibilité de faire du distanciel et/ou du présentiel afin de permettre aux personnalités extérieures d'y participer plus facilement.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe poursuit sur les réserves avec celle émise sur l'article 23, concernant les modifications des statuts. L'approbation des statuts se fera à la majorité absolue et non par les 2/3 des membres. Cela s'applique ainsi pour les statuts de l'université.

Elle évoque la dernière réserve qui se trouve à l'article 16 relatif à l'élection du doyen et directeur où il faut remplacer « effectuant des heures d'enseignement au sein de la composante » par « affecté de manière permanente à la composante ».

Madame Aubatin souhaite avoir la date du dernier conseil de l'UFR et signale qu'au deuxième alinéa de l'article 9, il faudrait rajouter « directeur adjoint » après « vice-doyen ».

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que le dernier conseil d'UFR s'est déroulé le 16 avril 2024.

Monsieur Letin précise qu'il faudrait indiquer « avis du conseil de Pôle » et non « approuvé par le conseil de Pôle ».

Madame la RAF de Pôle/DGSA explique que cela a été voté ainsi en conseil d'UFR mais qu'il y aura bien les mentions « avis du conseil de Pôle » et « avis du CSAS ».

Monsieur Letin revient sur l'article 19 et précise qu'il faudrait changer la phrase en remplaçant « département » par « organe interne ».

Monsieur Bagghi indique qu'il y a des coquilles dans les statuts.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe le remercie et l'invite à les lui signaler.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur les statuts de l'UFR STAPS suivant les modifications apportées en séance.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	3	3	10
Avis favorable				

Les statuts de l'UFR STAPS sont approuvés à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

C. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe reprend la question de monsieur Letin concernant les coupures d'eau qui permettent de vérifier le bon fonctionnement des citernes et la citerne de la BU et des autres bâtiments et répond qu'il y a des maintenances programmées. La citerne de la BU avait eu un problème de surpresseur.

Madame la RAF de Pôle/DGSA rajoute qu'il y a une mise en sécurité de la citerne lors de la coupure pour éviter des détériorations et que l'entreprise est venue la remettre en marche par la suite. En ce qui concerne la baisse de la pression de l'eau, il s'agit d'un problème au niveau du surpresseur donc une pièce à changer, ce qui sera fait dans la semaine.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique qu'il y a une installation progressive des citernes pour les autres bâtiments. Pour l'UFR santé et l'UFR STAPS, la citerne n'a pas été installée du fait de travaux à l'UFR santé. Concernant l'administration générale, cela est programmé et il y aura également une au niveau du pôle.

Madame Coquin-Boussissi demande s'il y aura une citerne par UFR.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que ces dernières seront disposées en fonction du lieu de manière stratégique.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe revient sur la question de monsieur Letin concernant la date de réunion pour la formation spécialisée.

Madame la RAF de Pôle/DGSA explique qu'ils sont dans l'attente de la finalisation du règlement intérieur. La réunion de travail a eu lieu avec le Pôle Martinique et la DAJI. Une fois validées, les formations spécialisées santé, sécurité et conditions de travail pourront être mises en place.

Madame Seveno dit qu'il faut attendre le vote lors du conseil de la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail établissement pour finaliser le document, qui aura lieu en mai.

Monsieur Letin indique que la réunion pour les membres peut quand même se tenir malgré les votes qui doivent avoir lieu.

Madame la RAF de Pôle/DGSA explique qu'après discussion avec la DAJI, il a été convenu d'attendre le règlement intérieur pour mettre en place cette formation.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe revient sur la question de monsieur Letin concernant les locaux syndicaux et répond que la demande a été transmise à la DAJI et qu'elle attend un retour. Si besoin, le syndicat peut solliciter une salle auprès du Pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe revient sur la question de madame Martial concernant l'utilisation des cartes professionnelles pour l'accès aux bâtiments et répond que l'ensemble du personnel de l'université a accès. Si des problèmes subsistent, il faut se rapprocher du Pôle.

Monsieur Letin indique que la carte ne donne pas accès à tous les bâtiments et demande des ajouts sur certaines cartes.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que les accès sont configurés en fonction des utilisateurs. Pour les visites occasionnelles, l'accueil ou les gardiens donnent l'accès.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe revient sur la question de madame Carène concernant la possibilité de faire des achats groupés pour les travaux pratiques. Elle répond que ces derniers sont effectués par les composantes en fonction des besoins.

Madame la RAF de Pôle/DGSA explique qu'en fonction du montant il faut faire un marché public. Cependant, il est envisageable d'échanger avec les RAF de composantes afin de mutualiser les achats.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe revient sur la question de madame Tassius concernant les portes des sanitaires de l'amphithéâtre Mérault et répond que la demande a été faite à la DPI.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 09h28.